

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21/01/2021

### 1 Intervention de Madame Sabrina MORISSON – Association IDEOGRAPHIK BRETAGNE

Madame Morisson, salariée de la structure basée au 5 rue de l'Argoat à Trémel a présenté aux membres du conseil municipal l'organisation et le fonctionnement de l'association. Dans un deuxième temps, elle a détaillé les différentes missions de l'association centrées autour de la lecture et de la communication à destination d'un public souffrant de déficiences visuelles, d'un handicap mental, de difficultés cognitives etc...

Principales activités :

- Lecture (création de supports),
- Animation d'événements (la nuit la lecture etc...),
- Réalisation de prestations pour des besoins spécifiques (guide touristique, brochure d'accueil etc...)
- Rôle de conseil, d'accompagnement auprès des professionnels travaillant avec ce type de public
- Propositions de formations

### 2 Projet de parc communal/coût financier du projet et demande de subventions.

Madame le Maire a présenté au conseil municipal l'estimation financière le projet d'aménagement paysager d'un parc communal, réalisée par le bureau d'études VRD de Lannion-Trégor Communauté :

Travaux préparatoires	19 275.00 €
Voirie définitive	12 625.00 €
Espaces verts	25 543.00 €
Ouvrages bois	35 750.00 €
<b>Total H.T</b>	<b>93 193.00 €</b>
<b>Total T.T.C</b>	<b>111 831.60 €</b>

La prestation études/maîtrise d'œuvre assurée par le bureau d'études VRD Lannion-Trégor Communauté est estimée à un total de **6 773.51 €**.

**Le coût total du projet s'élève à 99 966.51 € H.T.**

Elle a proposé de solliciter les aides suivantes :

- Une subvention auprès du département des Côtes d'Armor au titre du plan de relance fonds d'investissement exceptionnel pour les commune 2<sup>ème</sup> appel à projet année 2020
- Une subvention auprès de l'Etat au titre de la D.T.E.R (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) 2021 sur la partie travaux.

Le Plan de financement proposé se présente comme ci-dessous :

Dépenses	Montant H.T	Recettes	Montant H.T	%
Maîtrise d'œuvre + travaux	99 966.51 €	Plan de relance phase 2	49 983.25 €	50%
		DETR 2021 (sur travaux)	27 957.90 €	30%
		Autofinancement	22 025.36 €	
<b>Total</b>	<b>99 966.51 €</b>		<b>99 966.51 €</b>	

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité, ont validé ce plan de financement et autorisé le Maire à transmettre cet acte au Département afin de compléter le dossier de subvention déjà établi et transmis. De plus, Madame le Maire est autorisée à constituer et à transmettre un dossier de demande de subvention au titre de la DETR 2021.

### 3 Cimetière : révision des tarifs

Le membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, décident par 6 voix pour, 2 voix contre et 3 abstentions de réviser les tarifs des concessions du cimetière communal et du colombarium communal à compter du 01/02/2021. Voici les tarifs détaillés ci-dessous :

CONCESSION	TARIFS	
	15 ANS	30 ANS
CIMETIERE	75.00 €	150.00 €
CAVURNE	150.00 €	300.00 €

### 4 Restauration de l'église : lot 10 électricité/avenant n°1 en plus-value.

Objet : Restauration de l'église de Trémel : Lot n°10 électricité/avenant n°1 en plus-value.

Madame le Maire a présenté aux membres du conseil municipal l'avenant n°1 au marché du lot n°10 Electricité dont le titulaire est l'entreprise DELESTRE INDUSTRIE. L'objet de l'avenant consiste à renoncer à certains travaux compris dans le marché initial faute d'indemnisation par Groupama assurances

Les travaux concernés sont l'installation de matériel de sonorisation (haut-parleurs, colonnes, microphones et accessoires, baie de sonorisation).

Le montant de ces travaux en plus-value s'élève à : 2 793.64 € H.T soit 3 352.36 € T.T.C

	Montant marché de base	Montant du nouveau marché
Montant H.T	70 898.91 €	73 692.55 €
TVA 20%	14 179.78 €	14 738.51 €
Montant T.T.C	85 078.69 €	88 431.06 €

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, ont décidé, à l'unanimité, d'autoriser Madame Le Maire à signer l'avenant n°1 et à le notifier à l'entreprise DELESTRE INDUSTRIE.

### 5 Mission Locale Ouest Côtes d'Armor : désignateur d'un veilleur municipal

Monsieur Nils GRALL, conseiller municipal, a été désigné veilleur municipal auprès de la Mission Locales pour les jeunes de 16 à 26 ans. Ses missions seront les suivantes :

- Être les yeux et les oreilles de la Mission Locale.
- Identifier les situations individuelles méritant une attention particulière.
- Être le relais de la commune pour initier des projets.
- Participer aux informations collectives proposées par la Mission Locale.
- Mettre au point des chantier d'insertion sur la commune.
- Être le référent pour les équipes de la Mission locale qui interviennent sur la commune.

Trémel, le 21/01/2021

Le Maire,

Cécile AURIAC

